



JACQUES CREMER ET BERNARD SALANIE

Pour bien utiliser le grand emprunt

[18/11/09]

JACQUES CREMER EST CHERCHEUR À TSE (TOULOUSE SCHOOL OF ECONOMICS). BERNARD SALANIE EST PROFESSEUR À COLUMBIA UNIVERSITY.

La commission Juppé-Rocard que le président Sarkozy a chargée de réfléchir sur le grand emprunt national rendra son rapport demain. On a beaucoup glosé sur la justification d'une telle opération. Il est prévu de faire appel directement aux marchés financiers, mais l'Etat le fait de manière routinière pour financer son déficit budgétaire. A titre d'exemple, en septembre dernier, l'Agence France Trésor a émis 16 milliards à 3 mois, 4 milliards d'obligations à 10 ans et des volumes comparables de titres à d'autres échéances.

L'originalité de cet emprunt est qu'il doit « financer les priorités d'avenir ». Les règles d'universalité budgétaire et de non-affectation des recettes limitent la portée réelle de cette stratégie - elle ne peut par exemple aucunement engager les successeurs de M. Sarkozy. Mais on imagine bien qu'il leur sera difficile de revenir sur certaines dépenses lancées. De même, l'argent public est fongible, mais il est difficile d'imaginer que le gouvernement réduise les dépenses existantes dans un secteur donné à concurrence des dépenses recommandées dans le cadre du grand emprunt. Compte tenu des sommes évoquées, le choix de ces dépenses pèsera donc lourd. La méthode qui déterminera leur répartition doit être définie de manière à éviter des écueils hélas bien connus.

La commission prévoit un soutien important à l'enseignement supérieur et à la recherche et aux PME innovantes. Les autres priorités sont environnementales, avec, en particulier, un soutien à la ville de demain et aux transports verts. Jusque-là, tout va bien ; le choix des thèmes est peu critiquable et évidemment peu risqué. Les choses se compliqueront quand il s'agira de décider si 1 euro donné doit être alloué au financement des recherches du professeur Théodule en histoire médiévale, au projet d'entreprise de Supersoltek dans le domaine de l'énergie solaire ou à offrir un cluster informatique à l'université X. Il ne faudrait pas que nous retombions dans nos vieux démons au moment de définir nos priorités d'avenir.

Citons deux points particulièrement importants, parce qu'ils correspondent à des facteurs structurels durables. Pour commencer, le personnel politique de tous les pays aime les opérations spectaculaires. Il aime encore plus se constituer une clientèle, ce qui suppose à la fois de peser de manière visible sur les choix et de les orienter vers des secteurs électoralement rentables. Certains des projets qui ont été lancés sous ces auspices fonctionnent bien, mais beaucoup d'autres, à travers le monde, se transforment en gouffres financiers sans résultats notables. Il faut donc prévoir un processus d'allocation des fonds qui les mette à l'abri de ces deux dangers. Un facteur spécifique à la France crée un risque supplémentaire. Nous avons, bien plus que la plupart des autres pays, un respect atavique pour l'Etat et le haut personnel qui le sert. Il ne faudrait pas que cela nous conduise à confier à une administration supplémentaire la responsabilité d'opter pour l'énergie éolienne plutôt que pour la programmation parallèle.

Cela ne signifie pas qu'une telle administration ne soit nécessaire à l'organisation du processus de sélection. Bien au contraire, l'exemple des agences de financement de la recherche peut indiquer la voie à suivre. Le recours au jugement d'experts extérieurs est un processus douloureux pour les politiques comme pour la haute administration, mais il est garant du bon fonctionnement de l'allocation du financement public de la recherche. La mise en oeuvre de la partie du plan Obama qui porte sur les énergies renouvelables montre que ce type de démarche

peut aussi s'appliquer dans le domaine industriel. De grandes priorités ont été définies, de manière très large. Les financements font l'objet d'un appel d'offres et chaque soumission est examinée par des experts anonymes. Cette méthode n'est bien sûr pas parfaite, mais elle permet d'obtenir une meilleure information sur la qualité des projets et elle garantit mieux l'impartialité des choix.

Au-delà de son aspect proprement financier, la vertu du grand emprunt peut être d'indiquer aux Français les voies de développement qui s'ouvrent à leur économie. Il faut espérer que la commission Juppé-Rocard a eu ce même souci pédagogique dans l'administration des dépenses publiques ; et qu'ayant énuméré ces fameuses « priorités d'avenir », elle s'apprête également à préconiser une approche moderne et transparente de leur mise en oeuvre.

[Réagir à cet article](#)